

Règlement spécifique à l'événement  
National (RSE)

**Championnat National d'Été**



**Révéler la passion qui vous anime.**

# REGLEMENT

## 1. LES ENGAGEMENTS

### ARTICLE 1 - REGLEMENT

---

L'inscription au Championnat National de Tir à l'Arc vaut acceptation :

- du Règlement Général des Activités (RGA)
- du Règlement spécifique de l'activité Tir à l'Arc (RSA)
- du Règlement Spécifique de l'Evènement (RSE)
- du Mémento de l'Arbitre.

### ARTICLE 2 - LICENCES

---

Les archers devront être obligatoirement en possession d'une licence FSCF de type AC (Activité de Compétition Sportive) ou AM (Activité Multiple avec activité tir à l'arc indiqué ainsi que le certificat médical) avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année du Championnat National (tout autre type de licence ne sera pas accepté même en présentant un certificat médical). Le fichier licencié sera fourni par la Fédération à la date du 1<sup>er</sup> janvier et servira de base de données pour le logiciel de gestion de compétition.

Lors du greffe, les archers ne devront justifier que de leur identité, soit en présentant une pièce d'identité, soit leur licence en cours avec photo.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ENGAGEMENT

---

Les archers inscrits au Championnat National devront justifier dans tous les cas d'une participation :

- au Championnat National d'Hiver (C.N.H.)
- ou au Championnat Régional de la région d'attache (C.R.)
- ou au Championnat Départemental du département d'attache (C.D.)

En cas de mise en place de quotas, seuls les résultats individuels du Championnat Régional ou du Championnat Départemental seront pris en compte à condition qu'ils soient conformes au Règlement des Compétitions Locales. L'invitation (mandat) ainsi que les résultats devront parvenir à la Commission Nationale dès leur parution.

## **ARTICLE 4 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL**

---

Nous avons atteint les limites de notre Championnat National "Loisir" où nous acceptons tout le monde...

La mise en place de quotas et de participation obligatoire à une compétition régionale uniformisée (sur la base du Championnat National), comme cela est fait pour les autres activités FSCF semble inéluctable.

Le Championnat National s'organisera de la façon suivante :

- L'organisateur a de la place pour recevoir tout le monde : pas de changement, le Championnat National est organisé comme il était jusqu'à maintenant
- L'organisateur dispose de places limitées au tir mais peut accueillir tout le monde aux repas : les archers sont répartis sur 2 séries avec limitation des séries couleurs à 20 volées et adaptation du programme.
- L'organisateur est limité en place (terrain et repas) : mise en place de quotas.
- Les clubs préinscrits seront avisés dès la fin des pré-inscriptions de la formule mise en place ainsi que des modalités d'organisation.

Précisions :

- Point 2, deux séries :

Les répartitions sur les groupes sont demandées par les clubs lors des inscriptions.

Pour les clubs avec un nombre de binômes pairs : les binômes seront répartis sur les deux séries suivant choix du club.

Pour les clubs avec un nombre impair : les binômes seront répartis sur les deux séries suivant choix du club. Si la série choisie pour le binôme restant est complète, ce binôme sera automatiquement reversé à l'autre série. Les répartitions dans ce cas se feront suivant l'ordre d'arrivée des dossiers (les dossiers sont à renvoyer à la Fédération par courrier et à la Commission Nationale par email. C'est ce dernier qui fera foi pour les inscriptions dans les groupes).

- Point 3, quotas :

Chaque club se verra attribuer la possibilité d'inscrire une équipe Adulte (6 archers Adultes seulement) et une équipe Jeune (4 archers Jeunes seulement).

Les places supplémentaires devront être demandées par les clubs dès la mise en place des quotas en indiquant le nombre de binômes voulus. Ces engagements devront être tenus lors de l'inscription définitive.

Les places disponibles, celles non prises par les clubs ainsi que les places supplémentaires permettant de remplir la totalité du pas de tir (capacité maximum d'accueil par l'organisateur), seront réparties suivant les résultats du championnat régional ou du championnat départemental.

## **2. LES INSCRIPTIONS**

### **ARTICLE 5 – FEUILLES D'ENGAGEMENT**

---

Les feuilles d'engagement doivent mentionner tous les renseignements demandés notamment la nature de l'arc, date de naissance et numéro de licence.

Elles seront lisibles et sans ambiguïté. Elles doivent être adressées à la FSCF – Service Activités, une copie sera adressée par email à la commission (qui fera foi pour la répartition sur les séries). Les dossiers incomplets sont systématiquement renvoyés avec le risque de réception hors délais.

## **ARTICLE 6 – VERIFICATION DES LICENCES ET DU MATERIEL**

---

La vérification des licences se fera lors du greffe du samedi. Tous les archers sont tenus de se présenter individuellement à cette vérification. Avant la compétition, les arbitres effectueront une inspection du matériel et de la tenue.

## **ARTICLE 7 – CONSTITUTION DES BINOMES**

---

Les binômes seront constitués d'archers d'une même association et de catégories identiques ou différentes.

Si un jeune est associé à un adulte pour le tir en binôme, il devra concourir en adulte et sera surclassé dans la catégorie la plus proche en adulte, soit junior.

Si un arc classique est associé à un arc à poulies, il tire dans les conditions de l'arc à poulies.

## **ARTICLE 8 – INSCRIPTIONS DES EQUIPES**

---

Les associations pourront inscrire des équipes composées de trois binômes pour les adultes ou de deux binômes pour les jeunes. L'inscription des équipes se fera le jour de la compétition (les inscriptions reçues avant le jour de la compétition ne seront pas prises en compte). Cette inscription se fera lors du greffe et aucun changement ne sera possible après déposition de la liste au greffe.

## **ARTICLE 9 - REMPLAÇANTS**

---

Il est possible de remplacer un archer par un autre archer à condition que les deux archers aient la même arme. Le remplacement est possible :

- jusqu'à un délai de 15 jours avant le début de la compétition si aucun remplaçant n'a été inscrit sur la feuille d'engagement (passé ce délai, le remplacement d'un archer ne sera plus possible),
- jusqu'au jour de la compétition si le remplaçant a été inscrit sur la feuille d'engagement.

Dans le cas où le remplacement n'a pu être effectué, le deuxième archer du binôme devra obligatoirement faire les tirs couleurs seul (sans être classé) et pourra concourir dans la compétition individuelle où il sera classé dans sa catégorie.

## **ARTICLE 10 – REUNION DES CAPITAINES D'EQUIPES**

---

Une réunion des capitaines d'équipes aura lieu suivant le programme établi. Cette réunion est obligatoire pour tous les capitaines. Participent à cette réunion : le responsable de la Commission Nationale, le responsable de la commission compétition, l'arbitre principal et un représentant de l'organisation.

### 3. LES CHAMPIONNATS

#### ARTICLE 11 - LE CHAMPIONNAT JEUNE

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie individuelle	Abréviation	Tranche d'âge
Benjamine / Benjamin	B	âgés de 12 ans et moins
Minime Fille / Garçon	M	âgés de 13 et 14 ans
Cadette / Cadet	C	âgés de 15 à 17 ans

Les arcs classiques et arcs à poulies sont mélangés.

Le Championnat National sera composé de deux épreuves :

- Tir aux couleurs en binôme, à 15 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 20 volées.
- Tir individuel au centre à 15 mètres sur blason tri-spot vertical de 60 pour les arcs classiques et blason trispots vertical de 40 pour les arcs à poulies, en 15 volées (seront utilisés les blasons avec 10 classique uniquement, il n'est pas tenu compte du 10 arcs à poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

#### **Décompte des points pour les tirs couleurs**

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

Couleur	Arcs classique	Arcs à poulies
	Blasons 60	Blasons 40
Les deux cercles blancs	10 points	
Les deux cercles noirs	8 points	
Les deux cercles bleus	6 points	
Les deux cercles rouges	4 points	
Le cercle extérieur jaune	2 points	
Le cercle intérieur jaune	1 point	

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

### **Décompte des points pour les tirs individuels.**

Pour le tir individuel au centre sur Blason trispots vertical 60 ou 40 :

	<b>Arcs classique</b>	<b>Arcs à poulies</b>
<b>Couleur</b>	<i>Blasons Trisplot 60</i>	<i>Blasons Trisplot 40</i>
Jaune	10 points	
Rouge	8 points	
Bleu	6 points	

S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu. Le maximum de la volée est de 30 points.

## **ARTICLE 12 - LE CHAMPIONNAT ADULTE**

---

Les catégories sont les suivantes :

<b>Catégorie individuelle</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Tranche d'âge</b>
Junior Femme CL	JFCL	âgés de 18 à 20 ans
Junior Femme AP	FCO	
Junior Homme CL	JHCL	
Junior Homme AP	JHCO	
Femme CL	FCL	âgés de 21 à 50 ans
Femme AP	FCO	
Homme CL	HCL	
Homme AP	HCO	
Vétéran Femme CL	VFCL	âgés de 51 à 65
Vétéran Femme AP	VFCO	
Vétéran Homme CL	VHCL	
Vétéran Homme AP	VHCO	
Super Vétéran Femme CL	SVFCL	âgés de 66 ans et plus
Super Vétéran Femme AP	SVFCO	
Super Vétéran Homme CL	SVHCL	
Super Vétéran Homme AP	SVHCO	

Le Championnat National sera composé de deux épreuves :

- Tir aux couleurs en binôme, à 20 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 30 volées (sauf si 2 groupes, dans ce cas réduit à 20 volées).
- Tir individuel à 15 mètres sur blasons trispots verticaux de 40, en 15 volées (10 normal pour les classiques, 10 réduit pour les poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

**Décompte des points pour les tirs couleurs :**

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

	<b>Arcs classique</b>	<b>Arcs à poulies</b>
<b>Couleur</b>	<i>Blasons 60</i>	<i>Blasons 40</i>
Les deux cercles blancs	10 points	
Les deux cercles noirs	8 points	
Les deux cercles bleus	6 points	
Les deux cercles rouges	4 points	
Le cercle extérieur jaune	2 points	
Le cercle intérieur jaune	1 point	

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

**Décompte des points pour les tirs individuels :**

	<b>Arcs classique</b>	<b>Arcs à poulies</b>
<b>Couleur</b>	<i>Blasons avec 10 classiques</i>	<i>Blasons avec 10 arcs à poulies (réduit)</i>
Jaune intérieur	10 points	
Jaune extérieur	9 points	
Rouge intérieur	8 points	
Rouge extérieur	7 points	
Bleu intérieur	6 points	

Pour le tir sur blasons trispots verticaux, une seule flèche par spot est décomptée. S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu.

Le total maximum d'une volée est de 30 points.

## 4. TENUE DES ARCHERS

### ARTICLE 13 - LORS DE LA COMPETITION

La tenue des archers doit être à la hauteur de l'événement.

La tenue de l'archer doit être conforme au mémento de l'arbitre.

Pourront être prononcées les sanctions suivantes :

- Pour chaque volée : annulation de la meilleure flèche jusqu'à ce que le tireur soit en tenue correcte.
- Exclusion définitive du concours.

Les responsables des associations devront contribuer à la bonne tenue des archers.

## **ARTICLE 14 - SUR LE PODIUM**

---

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects.

Les archers porteront une tenue de club, de département, de région ou la tenue de leur équipe (une tenue uniforme du club sera exigée sur le podium). La tenue de l'archer doit être conforme au memento de l'arbitre.

Le Responsable de la Commission Nationale, son représentant, un représentant du Comité Régional ou du Comité Départemental ou le responsable de l'association organisatrice sera « le maître de cérémonie » de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : avant le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus. En cas de refus, « le maître de cérémonie » sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FSCF pour d'autres sanctions éventuelles.

Les responsables des associations devront contribuer à la bonne tenue des archers.

## **5. RECOMPENSES ET TITRES**

### **ARTICLE 15 - CLASSEMENT**

---

Le tir individuel donnera lieu à un classement par catégories. Un tireur ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Les titres de champions nationaux, jeunes et adultes seront attribués aux trois meilleurs scores des classements suivants :

- Par binômes, en totalisant les scores des binômes sur les tirs couleurs.
- Par équipes, en totalisant les scores sur les tirs couleurs uniquement des binômes annoncés.
- En individuel aux trois meilleurs scores en individuel par catégorie.

Minimas pour les titres individuels : Quatre (4) concurrents minimum par catégorie. Si inférieur à 4, les catégories sont regroupées. Pour les jeunes, les filles et les garçons sont mélangés.

Minimas pour titres par équipe ou binômes : Quatre (4) binômes ou équipes minimum chez les adultes et les jeunes.

### **ARTICLE 16 - EGALITES**

---

En cas d'égalité pour l'une des trois premières places, il sera pris en compte :

- Pour les individuels : le nombre de 10, 9 et 8. Si le total de 10, 9 et 8 sont identiques, les archers seront classés à égalité.
- Pour les binômes : le nombre de 10, 8 et 6 des deux archers constituant le binôme. Si le total de 10, 8 et 6 sont identiques, les archers seront classés à égalité.



- Pour les équipes : le nombre de 10, 8 et 6 des six archers constituant l'équipe. Si le total de 10, 8 et 6 sont identiques, les archers seront classés à égalité.

## **ARTICLE 17 – TRAITEMENT DES RESULTATS ET VERIFICATION DES SCORES**

Le traitement des résultats sera assuré par la Commission Nationale sous la responsabilité de l'arbitre principal. Ils seront communiqués aux capitaines d'équipes pour vérification avant la remise des récompenses. Les capitaines d'équipes, lors de la vérification des scores, ont l'obligation de vérifier les scores individuels, en binômes et en équipes. Toute réclamation après la clôture des vérifications ne sera plus prise en compte.

## **ARTICLE 18 - RECLAMATIONS**

Lors d'un litige, la décision du seul et unique arbitre appelé sera prise en compte. L'archer ne peut, en aucun cas, faire appel à un second arbitre. En cas de désaccord avec la décision de l'arbitre, l'archer doit en informer son capitaine d'équipe qui portera réclamation.

Les réclamations devront être présentées dès la fin des vérifications des résultats par le représentant de l'association (indiqué sur la feuille d'engagement) à l'arbitre principal qui pourra faire appel au jury d'appel selon la gravité du litige.

## **6. PENALITES ET DISQUALIFICATIONS (COMPLEMENT AU MEMENTO)**

### **ARTICLE 19 - PENALITES ET DISQUALIFICATIONS**

Si un archer est pris en train de fumer sur le site de la compétition (y compris la cigarette électronique), une pénalité de 10 points sera appliquée sur le tir en cours (couleurs ou individuel).

Si un archer est pris sur le site de la compétition avec de l'alcool (en consommation ou en possession), il sera automatiquement disqualifié. L'alcool peut être vendu à la buvette mais la vente est interdite aux archers. Le public qui consomme de l'alcool doit le faire à la buvette et il lui est interdit de venir sur le terrain de compétition porteur d'alcool.

La participation aux tirs couleurs et individuels est obligatoire. Un archer ne peut être classé en binôme s'il n'a pas fait les individuels le lendemain et vice-versa. En cas de non-participation d'un archer à une des deux épreuves, le binôme en question sera disqualifié.



**Fédération Sportive et Culturelle de France**  
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris  
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65  
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr